



4-2 : Créer une activité sur l'exemple d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Objectif de l'Agenda 21 de Feigères :

Pérenniser l'activité agricole et encourager à une agriculture respectueuse de l'environnement
Favoriser les circuits courts.



Personnes ressources : Pierre Curtenaz, Florence Baudoin, Gabriela Horvath-Munoz, Bénérice et Tony Morisot

Contexte

Feigères est une commune à paysage rural et désire le rester. 90% des habitants ayant répondu au questionnaire souhaitent voir l'agriculture pérennisée et l'agriculture bio développée.

Il existe plusieurs fermes agricoles à Feigères travaillant majoritairement dans la production laitière, l'élevage bovin et caprin, la production céréalière et les pensions équestres.

Le questionnaire met en évidence une demande de circuits courts et de maraîchage respectueux de l'environnement.

La demande serait suffisante à Feigères et plus encore avec les environs pour créer une structure en circuit court.

Description de l'action

- Trouver un maraîcher (journaux spécialisés, écoles), favoriser son implantation : mettre à disposition des terrains et des locaux.
- Créer une structure style A.M.A.P. ou coopérative éthique.
- Développer à terme une structure multi activités : maraîchage, lait, fromage, pain, jus de fruits, charcuterie, volailles, etc.
- Trouver des débouchés pour les producteurs locaux bios (cantine, auberge) pour avoir un effet incitatif.

Objectifs poursuivis par l'action

- ✓ Favoriser la vente locale « du producteur au consommateur ». Ceci permet de limiter les transports, limiter les intermédiaires et diminuer la dépendance face au marché international.
- ✓ Permettre aux agriculteurs de vivre du fruit de leur travail et ceci directement en contact avec le consommateur.
- ✓ Favorise le respect de la terre, de l'eau, de l'agriculteur et du consommateur.

Contribution de l'action aux objectifs de développement durable

Couleur

Environnement Réduire les consommations énergétiques.

Economie Créer un nouveau service; maintenir et développer l'activité agricole.

Social Favoriser les échanges, inciter à une alimentation plus saine.

Contribution de l'action aux finalités de développement durable de Feigères et du MEEDDM

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.

Préservation de la biodiversité et protection des milieux et des ressources.

Epanouissement de tous les êtres humains et amélioration de la qualité de vie.

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Etat d'avancement du projet au moment de la définition de l'action

- Pas engagé
 En cours
 Avancé

Coût

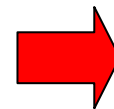
- < à 1 000 euros
 < à 10 000 euros
 < à 100 000 euros
 > à 100 000 euros

Importance de l'action par rapport aux objectifs de développement durable

- Très importante
 Assez importante
 Peu importante
 Pas importante

Priorité de l'action

- Très prioritaire
 Assez Prioritaire
 Peu prioritaire
 Pas prioritaire



Elaboration prévisionnelle de l'action

Spécification de l'action	Budget
<p>2 approches possibles :</p> <p>1/ approche rapide et peu couteuse : identifier des exploitants agriculteurs ou éleveurs déjà en activité : l'AMAP/coopérative leur assurerait un complément d'activité. Malheureusement la recherche de maraîchers locaux ou d'éleveurs prêts à faire du maraîchage n'a rien donné depuis deux ans.</p> <p>2/ approche ex-nihilo: différentes étapes à prévoir, avec implication et coûts plus élevés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de bénévoles prêts à porter le projet puis à le faire vivre - Définition des besoins des habitants et définition d'un périmètre en termes de produits, fréquence de distribution, implication vis-à-vis des agriculteurs et des amapiens - Création d'une association type AMAP ou coopérative et recherche d'adhérents (comparer et choisir entre les diverses formes possibles d'associations). - Sélection des exploitants - Continuer la démarche avec St Julien pour ouvrir un magasin dépôt en centre ville pour assurer la distribution en circuit court des produits locaux - Renforcer la démarche de sensibilisation des agriculteurs au niveau de l'intérêt des circuits courts (travail déjà engagé avec la CCG) - Prendre un arrêté pour favoriser le passage au bio en ne percevant plus les taxes foncières non bâties sur les surfaces en bio. - choix des terrains ; évaluation des besoins (eau et électricité) ; évaluation de l'état de la terre pour passage en bio. 	<p style="text-align: center;">coût global : peu élevé</p> <p>✓ Autofinancement : oui ✓ Financements extérieurs : non</p>
	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agriculteurs ✓ CCG ✓ Bénévoles ✓ AMAP - Alliance Paysans écologistes consommateurs (siège à Lyon)
Contraintes / risques	Faisabilité
<p style="text-align: center;">Logement des exploitants Pérennité du mode associatif Gestion professionnelle du magasin dépôt</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Très faisable <input type="checkbox"/> Faisable <input type="checkbox"/> Peu faisable <input type="checkbox"/> Pas faisable</p>
Commentaires / remarques du Conseil municipal	Décision du Conseil municipal
	<p><input type="checkbox"/> Validée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> Reportée</p>

Statut de l'action lors de la réunion Comité 21 du....

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Abandonnée <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminée <input type="checkbox"/> A pérenniser <input type="checkbox"/> Reportée
--	---

Suivi de l'action

<i>Intitulé et description des indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur courante</i>	<i>Valeur objectif</i>
Nombre d'adhérents à l'AMAP/coopérative			
Volume de produits distribués en circuits courts			
Surfaces agricoles en bio			
Part des exploitants agricoles en agriculture biologique			

Représentation graphique

--

<i>Date</i>	<i>Etapes de réalisation / Description de l'action</i>
Mars 2010	Identifier les emplacements possibles pour une culture maraichère
Avril 2010	Vérifier les besoins et alimentations en eau
Avril 2010	Evaluer l'état de la terre pour passer en bio
Avril-mai	Réception et sélection d'un ou des candidats sur le projet
Courant 2010	Création d'une AMAP/coopérative locale
Printemps 2011	Démarrage de l'activité
Avril 2010	Arrêté pour favoriser l'agriculture bio – délibération du Conseil pour exonération de TFB
Eté 2010 – printemps 2011	Identification/ réfection / mise en service du magasin dépôt